



Ecole Le Champ du Seigle
Rue de Paris 77515 POMMEUSE
Tél : 01 64 04 21 04
ce.0770241u@ac-creteil.fr
site : www.lechampduseigle.fr

Septembre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ELEVES

Dispositions à respecter obligatoirement par tous les parents à partir du 01 septembre 2020. Ces conditions ont été définies en application du Protocole Sanitaire gouvernemental du 26 /08/2020 (consultable sur le site de l'école) et au regard des spécificités de l'école de Pommeuse. Ces aménagements pourront être modifiés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

1) Principales mesures sanitaires et précaution à respecter

- Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

En cas de fièvre (38° ou plus) et/ou de symptômes (rhume, toux ...) l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

- Pendant le temps scolaire, en cas de symptômes suspects évoquant un Covid 19 (toux, essoufflements, mal de gorge, fièvre, etc.), l'élève sera immédiatement isolé avec un masque, dans une pièce dédiée, sous la surveillance d'un adulte, en attendant son retour à domicile. Un parent contacté sans délai par téléphone devra venir chercher son enfant le plus rapidement possible.

L'élève présentant les symptômes ne pourra revenir dans l'école qu'avec un avis médical.

- Il est impératif de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

Pour toutes informations : Service de santé scolaire → Mme Maréchaux (Infirmière de l'Education Nationale) : 01 64 04 21 52.

- Les élèves bénéficieront d'une information sur les différents gestes barrière : distanciation physique, lavage des mains ...

- Les enfants ne doivent pas apporter de solution hydro-alcoolique à l'école.

2) Entrées/Sorties

Le port du masque est obligatoire pour les adultes dans l'enceinte scolaire mais également aux abords de l'école, 15 minutes avant et après les horaires de sorties et d'entrées des classes et de l'étude (arrêté préfectoral du 28/08/2020).

Les horaires des entrées et des sorties des classes sont à respecter impérativement.

Matin 8h20/8h30 → 11h30

Après-midi : 13h20/13h30 → à partir de 16h20 (pour les classes maternelle) et 16 h30 (pour les classes élémentaires).

Classes élémentaires :

- Les élèves entrent et sortent un par un par le portail déterminé pour leur classe.

- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire. Ils doivent prendre en compte le marquage au sol mis en place devant l'école afin de respecter les règles de distanciation.

Classes maternelles :

- Les parents sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à leur classe (1 adulte par famille) mais ne peuvent entrer dans les locaux en respectant les règles de distanciation.

Le port du masque et le lavage des mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique à l'entrée de l'école sont obligatoires.

- Après la dépose ou la reprise de leur enfant, les parents doivent repartir rapidement.

3) En classe

- Les élèves seront placés à un endroit précis de la salle de classe afin de respecter, dans la mesure du possible, les mesures de distanciation préconisées.

- Les enfants se laveront les mains sous la surveillance d'un adulte : à l'entrée de la classe, avant et après les repas et avant la sortie des cours.

- Les classes seront aérées plusieurs fois par jour.

4) Récréations

- Elles sont organisées par classe ou par groupe de classes. Elles se dérouleront dans une des cours de l'école.

L'organisation des entrées, des sorties, des passages aux toilettes, des déplacements et des récréations a été étudiée afin d'éviter autant que faire se peut, les croisements entre les classes pendant le temps scolaire et pendant la pause méridienne.

En confiant leur enfant à l'école, les parents s'engagent à respecter et à accepter strictement les règles sanitaires et les conditions d'accueil mises en place.

Signature des parents :